REPUBLIQUE DU BENIN
FRATERNITE-JUSTICE-TRAVAIL

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°2012- 164 DU 08 JUIN 2012

portant approbation du budget du Centre de Perfectionnement du Personnel des Entreprises (CPPE) pour l'exercice 2012.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;

Vu le décret n° 2012-004 du 24 janvier 2012 portant composition du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2011-758 du 30 novembre 2011 fixant la structure type des Ministères ;

Vu le décret n°2006-408 du 10 août 2006 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Travail et de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 2008-111 du 12 mars 2008 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;

Vu le décret n°94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractères social, culturel et scientifique;

Vu le décret n°2008-320 du 19 mai 2008 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Centre de Perfectionnement du Personnel des Entreprises (CPPE) ;

Sur rapport du Ministre du Travail et de la Fonction Publique ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 22 février 2012.

DECRETE :

Article 1 : Est approuvé le budget prévisionnel du Centre de Perfectionnement du Personnel des Entreprises pour l'exercice 2012, tel qu'il figure en annexe à ce décret.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 08 juin 2012

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI

Le Premier Ministre chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques publiques, du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,

Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie et des Finances,

Alayi Adidjatou MATHYS

Le Ministre du Travail et de la Fonction Publique,

Mêmouna KORA ZAKI LEADI

AMPLIATIONS : PR 6 - AN 4 - CC 2 - CS 2 - CES 2 - HAAC 2 HCJ 2 – PM/CCAGEPPPDDS 4 MEF 4 MTFP 4 MEF 4 - AUTRES MINISTERES 23 - SGG 4 - DGB-DCF-DGTCP-DGDDI 4 - BN-DAN-DLC 3 - GCONB-DCCT-INSAE 3 - BCP-CSM-IGAA 3 - UAC-ENAM-FADESP 3 - UNIPAR-FDSP 2 - CCIB 1 - JO 1.